

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République, quatorze ans après la loi du 11 février 2005

Lundi

6 mai 2019

Séance de 13 heures 45

Compte rendu n° 15

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

- Audition conjointe de Mme Claire Lysiane, M. Gianni Fourez et Mme Jennyfer Leclerc, accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) à l'école élémentaire Sonia Delaunay de Dieppe 2
- Présences en réunion 11

**Présidence de
Mme Jacqueline Dubois,
Présidente de la
commission d'enquête**



**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INCLUSION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS
DANS L'ÉCOLE ET L'UNIVERSITÉ DE LA RÉPUBLIQUE, QUATORZE ANS
APRÈS LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005**

Lundi 6 mai 2019

L'audition débute à treize heures quarante-cinq.

(Présidence de Mme Jacqueline Dubois, présidente de la commission d'enquête)

La commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République, quatorze ans après la loi du 11 février 2005, procède à l'audition conjointe de Mme Claire Lysiane, M. Gianni Fourez et Mme Jennyfer Leclerc, accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) à l'école élémentaire Sonia Delaunay de Dieppe.

Mme la présidente Jacqueline Dubois. Nous recevons maintenant trois accompagnants d'élèves en situation de handicap : Mme Claire Lysiane, M. Gianni Fourez et Mme Jennyfer Leclerc, de l'école élémentaire Sonia-Delaunay.

Mesdames, monsieur, je vous souhaite la bienvenue.

L'Assemblée nationale a constitué le 12 mars dernier une commission d'enquête sur l'inclusion des élèves en situation de handicap dans l'école et l'université de la République. Il s'agit de faire un bilan des progrès réalisés depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, et de mesurer le chemin restant à parcourir pour favoriser leur inclusion à tous les stades de leur scolarité.

Il est essentiel pour nous de recueillir votre parole afin de nous faire une idée plus précise des enjeux que rencontrent sur le terrain les parents des élèves en situation de handicap et ceux qui œuvrent à leurs côtés en faveur de l'inclusion de ces enfants.

Comme c'est la règle pour les personnes entendues par une commission d'enquête parlementaire, et conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958, je vais maintenant vous demander de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Claire Lysiane, M. Gianni Fourez et Mme Jennyfer Leclerc prêtent successivement serment.)

M. Sébastien Jumel, rapporteur. Mesdames, monsieur, vous savez ce qui a motivé la création de cette commission d'enquête. Après les auditions nationales où nous avons entendu les représentants de collectifs d'AESH et d'AVS, nous souhaitons aujourd'hui faire un focus concret, de terrain, sans filtre et même sans précautions oratoires. Il nous semble utile de nourrir la réflexion de notre commission d'enquête de votre vécu afin de faire progresser la cause et les objectifs de la loi de 2005, la situation des enfants en situation de handicap et des intervenants que vous représentez.

Mme Jennyfer Leclerc. Je suis AESH-M depuis février 2016. Je l'ai d'abord été en collège, avec une quotité de 29 heures la première année et de 36 heures l'année suivante, avant de revenir à 29 heures et de finir à 12 heures à cette rentrée. Il est facile d'imaginer que

cela n'est pas évident au quotidien. On a le sentiment d'une très faible reconnaissance, au regard du nombre d'enfants qui se retrouvent sans accompagnement à la rentrée scolaire. On se demande pourquoi on ne nous donne pas de travail alors que la demande est énorme.

Je suis donc actuellement à l'école Sonia-Delaunay. En école primaire, la quotité horaire maximale étant 24 heures, tout avait été mis en œuvre pour que j'aie ces 24 heures, puisqu'il y avait un besoin pour deux enfants du même niveau scolaire, à raison de 12 heures pour chacun. Avant les vacances d'été, le directeur avait fait en sorte que ces deux élèves se retrouvent dans la même classe afin de prévoir un adulte référent pour les deux et d'obtenir un « 24 heures », mais il n'a pas été entendu, puisqu'à la rentrée, 12 heures ont été attribuées à une autre personne.

Au-delà de mon cas personnel, le sentiment d'une très faible reconnaissance est unanimement partagé. Nous ne sommes pas considérés comme exerçant un métier mais une mission, alors que c'est une profession à part entière. Pour l'exercer, j'ai obtenu un diplôme d'accompagnement éducatif de la petite enfance. Cette situation est difficile à vivre.

Nous avons des difficultés de communication avec l'administration, mais je me garderai de la juger. Peut-être ne sont-ils pas suffisamment proches du terrain pour être en mesure de répondre à toutes nos demandes, ne serait-ce que l'envoi des bulletins de salaire. Quand nous travaillons à temps partiel, nous ne recevons pas nos bulletins de salaire en temps et en heure, ce qui nous prive du droit au complément ASSEDIC. Quand on ne touche que 400 euros par mois, sans complément ASSEDIC, on ne peut pas manger. Un effort doit être fait à ce sujet. On en revient au manque de considération à l'égard de notre métier et de notre place autour des enfants.

Il serait bien que nous ayons une formation diplômante. Certains AESH n'ont jamais reçu de formation. Ce n'était pas mon cas : j'étais diplômée avant d'exercer et j'ai reçu des heures de formation depuis, mais des collègues n'ont jamais eu de formation. Nous souhaitons la création d'un diplôme ou, pour ceux qui exercent depuis un certain temps, une validation des acquis de l'expérience (VAE) et nos acquis sur le terrain. Encadrer des handicaps différents n'est pas à la portée de tout le monde. Même pour deux enfants ayant le même handicap, la prise en charge est totalement différente. Nous aimerions que cela soit mieux considéré.

L'attribution des heures est une autre difficulté. Nous passons l'été sans savoir si nous travaillerons en septembre, ni pour quelle quotité d'heures, ni où. On ne vit pas. Mes enfants ne partent pas en vacances parce qu'il faut mettre des sous de côté, et je ne suis pas la seule dans cette situation. La plupart d'entre nous ont choisi ce métier par conviction. Avec mon diplôme, je pourrais faire d'autres métiers qui rapporteraient davantage, mais j'ai besoin de me rendre utile pour ces enfants, afin qu'ils soient reconnus et qu'ils soient dans une réelle inclusion. Je ne veux pas abandonner mon métier parce que je ne suis pas rémunérée comme il faut, mais beaucoup d'AESH en arrivent là. Elles disent qu'elles abandonnent leur vocation parce qu'elles ne peuvent plus en vivre. Savoir avant l'été où l'on va être et pour combien d'heures serait pour nous un minimum.

Mme Claire Lysiane. J'ai commencé en 2009 en tant qu'AVS à l'école Desceliers. Cela fait donc dix ans que j'exerce au sein de l'Éducation nationale, sans être encore cédésée. J'ai pris ensuite un poste d'assistante d'éducation dans un collège, puis d'assistante pédagogique à l'école d'Arques-la-Bataille, puis à l'école de Broglie. Depuis 2013, je suis AESH-Co à l'école Sonia-Delaunay au sein du dispositif ULIS. J'y suis arrivée avec un contrat d'assistante d'éducation (AED) et n'ai été nommée AESH-Co que l'année suivante. Or pour être cédésée, il faut avoir été AESH durant six ans. J'en suis à ma sixième année d'AESH-Co mais je ne serai pas cédésée parce que la première année ne compte pas. Je trouve aberrant de ne pas prendre en compte nos années antérieures.

Je n'ai jamais reçu de formation. Je n'ai jamais été convoquée par le rectorat pour suivre une formation à Saint-Aignan, comme la plupart de mes collègues. Je n'ai pu obtenir qu'une seule chose du service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) Henri-Wallon, de Dieppe. En 2015, il y avait dans la classe une petite élève atteinte de trisomie 21 avec qui l'échange était particulier. J'ai demandé conseil à l'intervenante SESSAD de l'école, qui m'a alors proposé un projet d'échange et d'information. Ce projet est né grâce à cette intervenante. Depuis 2015, nous nous réunissons une fois par trimestre avec les AESH des ULIS école des deux circonscriptions de Dieppe Est et Ouest. Nous bénéficions de l'appui de psychomotriciens, d'éducateurs spécialisés, de maîtres spécialisés. Cela nous fait du bien d'échanger sur notre quotidien en ULIS école. C'est un projet unique en France.

Mme la présidente Jacqueline Dubois. Un projet d'échange et d'information ?

Mme Claire Lysiane. Tout à fait. M. Butel nous a grandement appuyées. À part cela, je n'ai reçu aucune formation.

Par ailleurs, je suis bénévole auprès de l'association Sport, autisme et handicap rural 76. Je m'autoforme par les échanges avec cette association, par le forum « Dys » que nous avons la chance d'avoir à Dieppe, par le biais d'internet, des blogs spécialisés, de livres. Je me suis formée toute seule, sur le terrain et chez moi.

M. Gianni Fourez. Je partage les propos de mes collègues. Nous ne sommes pas considérés et ce travail n'est pas, à mon sens, un métier. Nous avons tous des parcours différents. Seules la formation et la considération de la hiérarchie pourraient nous égaliser. Quand nous sommes en classe, nous avons l'impression d'être une verrue sur un visage. De leur côté, les instits ne sont pas formés au handicap ni formés au travail en équipe. Cette année, je suis dans une classe de première année qui compte 16 élèves et où je m'occupe d'une seule personne. Deux autres enfants ont chacun une AESH, et l'instit se retrouve donc avec trois adultes dans une classe de 16 enfants, sachant que parmi eux, d'autres pourraient avoir besoin d'adultes sans avoir été notifiés. La plupart du temps, on se retrouve à accompagner non un seul enfant mais deux ou trois, aussi bien pour des handicaps que pour des difficultés scolaires. Nous travaillons en équipe. Nous aidons l'instit pour le soulager et faire avancer les autres élèves. Le travail n'est pas évident, car on ne connaît pas toujours la nature du handicap sur lequel on va tomber. Il faut attendre quelques mois, discuter avec le directeur en mode relationnel et non officiel. Si l'on n'a pas la connaissance de base nécessaire ni la formation appropriée, on peut difficilement aider.

Nous faisons de notre mieux, nous prenons du temps sur notre temps, cela pour un salaire de 600 euros. Pour un métier qui demande une spécialisation, la reconnaissance devrait déjà passer par le salaire. Je travaille beaucoup dans le social et je parle souvent avec des éducateurs spécialisés. Ils font pratiquement la même chose que nous, sauf qu'ils sont formés, diplômés et ont un statut stable. Pour nous, c'est la roulette : nous ne savons pas combien d'heures vont nous être attribuées.

Mme Jennyfer Leclerc. Au collège, j'ai dû m'occuper d'un élève qui relevait de l'IME mais qui n'avait pu y être accueilli, faute de place. La plupart des enseignants n'en voulaient pas en inclusion, parce que c'était un élève violent. Je le prenais seule dans une classe et je lui faisais cours. Je ne me suis pas contentée de lui faire faire du coloriage, comme on m'y invitait, car il avait 11 ans. En français, il avait un niveau de deuxième année de maternelle. Il ne connaissait même pas l'alphabet. J'ai travaillé avec lui pendant deux ans. Mes supérieurs disaient que ce n'était pas à moi de le faire. Je leur répondais : si je ne le fais pas, qui le fera ? Il était présent tous les jours. Il avait très peu d'inclusion et j'ai réussi à le faire aller en cours de musique, d'arts plastiques, de sciences parce qu'il aimait la manipulation, de sport aussi, mais c'est tout. Pour toutes les autres heures de présence en

milieu scolaire, j'élaborais moi-même des cours sans support alors que je ne suis ni instit ni prof. Je me suis adaptée. Il a fallu faire avec les moyens du bord.

Mme la présidente Jacqueline Dubois. Il était dans une classe ordinaire parce qu'il n'y avait pas d'ULIS dans ce collège ?

Mme Jennyfer Leclerc. Il y avait une ULIS mais il était hors champ. Il était très particulier. Il est maintenant en IMPro où il s'épanouit.

Mme Claire Lysiane. Nous avons tous les trois défini notre mission comme ultra-polyvalente. Nous sommes AESH-Co ou AESH-In, mais nous sommes aussi accompagnants, éducateurs, pédagogues, soignants, secrétaires, appuis, soutiens et assistants.

M. Gianni Fourez. Et tout cela non reconnu !

Mme Claire Lysiane. Je perçois 610 euros pour douze élèves.

Mme Jennyfer Leclerc. J'en ai douze aussi !

Mme Claire Lysiane. Le tout pour 20 heures par semaine. Je ne suis même pas à temps complet, parce qu'une semaine d'école complète est de 24 heures. Les quatre heures restantes, le handicap ne disparaît pas et l'enseignant se retrouve seul avec l'élève. Certains ne peuvent pas aller en inclusion parce que je ne suis pas là.

M. Gianni Fourez. Vous ne pouvez pas vous occuper des douze à la fois !

Mme Claire Lysiane. Je ne peux pas me partager. Mais pour 610 euros avec douze élèves, il faut vraiment aimer la fonction.

Mme Sabine Rubin. Monsieur Fourez, précisez-nous dans quel contexte vous travaillez.

M. Gianni Fourez. Mon élève devrait être en CM1 mais il a l'âge de CM2 et il a un niveau de maternelle.

Mme Sabine Rubin. C'est un élève en accompagnement individuel ?

M. Gianni Fourez. Oui, et les parents de cet élève ont refusé de l'inscrire en IME.

M. Sébastien Jumel, rapporteur. Parce que je connais l'école concernée, je précise que cette école était en REP ; elle en est sortie parce que son collège de rattachement a été sorti du REP, mais elle se trouve dans le quartier de Val Druel, en zone urbaine sensible, où tous les indicateurs socioéconomiques justifieraient qu'elle y soit restée. Le diagnostic est alarmant, du point de vue humain pour vous et du fait que la mission s'exerce à temps partiel.

M. Gianni Fourez. Nous ne bénéficions donc pas des avantages correspondants !

Mme Claire Lysiane. Nous non plus.

M. Sébastien Jumel, rapporteur. Pas de prime REP ni de prime ULIS !

Il est important que nous entendions les conditions du statut et de la rémunération, car cela corrige un peu le diagnostic national. Profitez-en, vous êtes en commission d'enquête ! Selon vous, qu'est-ce qui serait utile, en termes de temps de travail, de temps de formation, de reconnaissance, pour améliorer non seulement votre situation d'intervenant mais aussi celle des publics avec lesquels vous travaillez ?

Mme Claire Lysiane. L'idéal serait un temps plein de 28 heures par semaine, réparties en 24 heures avec les élèves et 4 heures pour le travail invisible : ESS, réunions de participation aux projets des classes, rencontres avec les familles auxquelles nous n'assistons pas...

M. Gianni Fourez. Réunions avec les profs !

Mme Claire Lysiane. ...conseils d'école, conseils des maîtres, participation aux répartitions des classes pour les élèves en inclusion. Nous n'avons pas notre mot à dire alors que nous les connaissons par cœur, mieux même que leurs professeurs. Il paraîtrait évident que nous ayons notre mot à dire au sujet de la répartition des classes en fin d'année scolaire, et ce serait une forme de reconnaissance. Il faudrait donc augmenter le temps de travail. Toutes les AESH, qu'elles soient Co, I ou M, assistent aux ESS sur leur temps de travail.

Mme Jennyfer Leclerc. Pour moi, cela a toujours été hors temps de travail !

Mme Claire Lysiane. Nous souhaiterions aussi la constitution d'une brigade AESH pour les longs arrêts de maladie. Certaines AESH sont en arrêt maladie depuis longtemps et ne sont pas remplacées. Il est alarmant pour nous qu'elles soient remplacées par des emplois du service civique.

M. Gianni Fourez. J'ai constaté sur internet qu'ils avaient plus de droits que nous. Nous n'avons pas le droit de faire des projets avec des élèves, eux si. Ils ont le droit de tenir un groupe dans une classe, nous non. Ils ont le droit d'accompagner une sortie scolaire, alors que nous devons demander l'autorisation au rectorat.

M. Sébastien Jumel, rapporteur. Quel est votre point de vue sur le temps périscolaire ? Lors des auditions nationales, les avis étaient partagés.

Mme Jennyfer Leclerc. En l'occurrence, il ne s'agit pas du temps périscolaire.

M. Sébastien Jumel, rapporteur. Concernant le temps périscolaire, vous semble-t-il juste que la journée de l'enfant soit saucissonnée ?

Mme Jennyfer Leclerc. Pour le temps du midi, cela dépend du handicap de l'enfant. J'ai accompagné un élève du collège pour lequel il était impossible de rester sans accompagnement. Or à la rentrée, il n'avait personne. Je parle toujours de cet élève, car c'est un exemple flagrant. On ne pouvait prétexter un retard de dossier, car il n'était pas tolérable qu'il fasse sa rentrée sans accompagnement. Cet enfant nécessite un accompagnement le midi à temps plein, mais d'autres enfants ont besoin leur liberté et rien ne justifie qu'on les accompagne le midi. Cela doit être apprécié au cas par cas et en fonction du handicap des enfants. Certains souffrent plus de problèmes de comportement que de handicap à proprement parler.

Mme la présidente Jacqueline Dubois. Je pense que M. le rapporteur voulait vous parler du projet du Gouvernement visant à allonger votre temps de travail par des accompagnements, des temps périscolaires pour les enfants qui en ont besoin, sur la base du volontariat, notamment le mercredi dans des centres de loisirs.

M. Gianni Fourez. C'est un autre cadre.

Mme la présidente Jacqueline Dubois. Ce sont des perspectives envisagées pour allonger le temps de travail.

Mme Jennyfer Leclerc. La proposition est intéressante mais il faudrait déjà régler le cas des enfants qui, à la rentrée, n'ont pas eu leur accompagnement tandis que du personnel attend des heures pour l'assurer. On m'a attribué 12 heures alors qu'il y en avait 24 à prendre dans ma classe. Pourquoi je n'ai pas eu ces 24 heures ? Pourquoi préfère-t-on dispatcher 12 heures par-ci, 12 heures par-là ? On ne va pas prendre un deuxième emploi à côté, il faut déjà remplir ces heures-là.

M. Sébastien Jumel, rapporteur. Il faudrait déprécier les missions principales !

Mme Jennyfer Leclerc. Tout à fait ! Mais nous ne sommes pas fermés à l'accompagnement du périscolaire puisque ces enfants ne perdent pas leur handicap dans ce cadre.

Mme Sabine Rubin. Vous avez parlé de vos conditions de travail. Quel niveau de formation vous semblerait nécessaire ? Si l'on constituait un vrai corps de métier, faudrait-il prévoir différents niveaux de formation et de diplôme, comme il existe différents types d'accompagnement en collège et en primaire, en fonction du handicap ?

Mme Jennyfer Leclerc. Je suis interpellée par les mots que vous employez. Nous avons déjà un « vrai métier », même s'il n'est pas considéré comme tel.

Mme Sabine Rubin. Disons plutôt « filière ».

Mme Jennyfer Leclerc. Pour ceux qui sont déjà en poste depuis plusieurs années, le cas de Claire Lysiane est flagrant. Elle a passé dix années sur le terrain, sans formation ; elle s'est formée sur le tas et devrait avoir accès à la VAE, donc être diplômée pour ce qu'elle fait et pour ce qu'elle a appris toute seule, comme d'autres.

Quant au type de formation nécessaire, d'autres seraient sans doute plus à même de répondre que nous.

Mme Sabine Rubin. Vous avez dit que vous étiez à la fois des pédagogues, pour aider à comprendre le français ou les maths, éducateurs et accompagnateurs, pour les actes de la vie quotidienne. Si l'on compare avec les éducateurs spécialisés, puisque vous avez déjà un diplôme en petite enfance, à quel niveau faudrait-il situer les AESH, compte tenu de ce que vous faites et des compétences nécessaires ?

Mme Jennyfer Leclerc. Il faut un minimum de formation pour commencer. Il faut penser au bien-être de l'enfant. C'est pourquoi nous sommes un peu réactifs vis-à-vis des emplois du service civique. Nous n'avons rien contre eux, mais à chacun sa mission ou son métier. Accompagner des enfants en difficulté n'est pas à la portée de tout le monde.

M. Gianni Fourez. J'estime que ce niveau devrait être comparable à celui des éducateurs spécialisés, c'est-à-dire « bac + 2 » ou « bac + 3 ». Les élèves qu'ils ont en soirée, nous les avons en journée.

M. Sébastien Jumel, rapporteur. Avec la validation des acquis !

M. Gianni Fourez. Comme pour tous les métiers auxquels on accède par concours interne ou externe.

Mme Claire Lysiane. L'appellation d'éducateur scolaire spécialisé serait plus adaptée. C'est ainsi que nous nous ressentons.

M. Sébastien Jumel, rapporteur. Madame Leclerc, dites à la commission d'enquête à quel moment vous avez connaissance de vos notifications, comment vous vivez l'été et à quel moment vous savez combien de temps vous allez travailler.

L'une des pistes évoquées par le Gouvernement – je n'ai pas encore forgé mon opinion, même si j'ai quelques préjugés – est la mutualisation des intervenants, notamment au travers des PIAL en cours d'expérimentation, en partant du principe qu'ils peuvent améliorer la prise en charge globale. Quel est votre point de vue ? Est-ce que la relation personnelle avec l'enfant le permet ?

Mme Jennyfer Leclerc. Nous craignons que la mutualisation génère une sorte de fourre-tout. On attribue douze heures à chaque enfant sans savoir s'il a besoin de douze heures, de vingt heures ou plus.

En ce qui concerne les notifications, je suis recrutée par le collège, je ne suis pas détachée de l'association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI). Depuis trois ans, personne n'a été capable de m'expliquer la différence.

Pourquoi certains reçoivent-ils leur ordre de mission de l'ADAPEI et pourquoi d'autres sont-ils recrutés par le collègue ? Est-ce une affaire d'enveloppe ? Même au collègue, personne n'a su me répondre. Ils ont donc leur enveloppe tardivement, courant septembre. Nous ne sommes jamais sûrs de faire la rentrée. Notre contrat allant jusqu'au 31 août, nous venons parfois faire la prérentrée sans savoir si nous serons toujours là par la suite, ni pour combien d'heures, ni où. Sachant que le collègue a des enveloppes pour recruter chez lui mais également en milieu d'école primaire ou maternelle, nous passons l'été sans savoir. Il me semble que certains collègues détachés d'ADAPEI savent où ils vont être dans le courant du mois de juillet, plus ou moins.

M. Gianni Fourez. Pour moi, c'était mi-septembre.

Mme Jennyfer Leclerc. Cela va de juin à mi-septembre, voire au 3 octobre.

M. Gianni Fourez. La première année, pour moi, c'était octobre !

Mme Jennyfer Leclerc. Dans ces conditions, je vous assure qu'on ne vit pas.

Mme Nathalie Élimas. Comment êtes-vous avertis ?

M. Gianni Fourez. Par mail.

Mme Jennyfer Leclerc. J'ai été « recrutée collègue », je suis toujours recrutée collègue, même si je travaille dans une école primaire. La secrétaire me connaît. Elle sait que j'ai travaillé comme AESH dans l'établissement pendant deux ans. Quand elle reçoit une enveloppe correspondant au besoin de quelqu'un pour 12 heures à tel endroit, elle me demande si je veux accepter. Sinon, c'est à nous de faire du porte-à-porte. J'ai fait du porte-à-porte dans tous les collèges, j'ai déposé mon CV tous les ans pour indiquer que j'étais disponible. On court après nos heures, on court après le travail, alors qu'on a besoin de nous autant qu'on a besoin de travailler.

Mme la présidente Jacqueline Dubois. Une évolution de votre profession est envisagée dans le projet de loi pour une école de la confiance dont un article est consacré à l'inclusion. Celui-ci prévoit que les recrutements se feront en CDD de trois ans suivis d'un CDI, que vous êtes membres de l'équipe éducative et qu'à ce titre, votre expertise doit être reconnue. Un décret déjà paru prévoit que les notifications de la MDPH peuvent courir sur plusieurs années pour un enfant. Ces dispositions vous paraissent-elles positives ?

M. Sébastien Jumel, rapporteur. Ou même suffisantes !

Mme Jennyfer Leclerc. Ce serait un bon départ, notamment pour les enfants dont la notification pourrait courir sur plusieurs années. La notification court en année calendaire et non en année scolaire. Mais quand la notification d'un enfant va jusqu'au 31 décembre, on fait l'ESS quelques mois avant pour anticiper. Pour un de mes élèves, il avait même été recommandé de le faire passer de neuf à douze heures d'accompagnement. Mais après les vacances scolaires, on m'a fait sortir de classe en plein cours en me disant que depuis la veille je devrais être dans telle école pour tel enfant. Mon élève a fini son année tout seul et les parents n'avaient pas été informés. Je me suis retrouvée à finir mon année sur deux écoles primaires et à faire le changement sur le temps de récréation entre Neuville et le Val Druel. Du jour au lendemain, cet enfant s'est retrouvé sans accompagnement alors que nous en avions demandé plus, avec l'accord de toute l'équipe, le jour de l'ESS.

M. Gianni Fourez. Le CDD de trois ans est intéressant, mais j'ai des craintes en termes d'organisation. Si c'est pour faire la même chose sur trois ans, cela ne présente guère d'intérêt. Si la MDPH créait un dossier sur trois ans, ce serait plus viable. Le plus gros souci, c'est l'organisation de la répartition.

M. Sébastien Jumel, rapporteur. Tout à l'heure, nous avons auditionné les représentants de la MDPH de Seine-Maritime. En théorie, les renouvellements de notification pour des dossiers semblables sont fluidifiés, simplifiés et systématisés, sauf que 70 % des demandes incluent une demande nouvelle, donc font l'objet d'une instruction nouvelle. Pour l'instant, le problème est réglé dans la tête du Gouvernement et du législateur, mais pas encore dans les faits. En résumé, trois ans, c'est mieux, mais pour dix ans d'ancienneté, vous demandez une cédésation et un statut.

Mme Claire Lysiane. J'aurais dû être cédésée cette année...

M. Gianni Fourez. Mais cédésée pour 600 euros...

Mme Claire Lysiane. ...en tant qu'AESH-Co. Je suis dans l'ULIS depuis six ans, mais je n'ai que cinq ans d'AESH-Co.

Mme la présidente Jacqueline Dubois. Effectivement, c'est très contrariant.

Mme Jennyfer Leclerc. On me propose des CDI, mais à 610 euros par mois... J'ai une autre activité, je suis intervenante socioéducative dans le cadre du programme de la réussite éducative pour la ville de Dieppe. On a des petits compléments...

Mme Claire Lysiane. Je fais des extras pour un traiteur !

Mme Jennyfer Leclerc. ...parce qu'il faut bien nourrir sa famille. Le CDI à 610 euros, avec tout le travail qu'on donne...

Mme Sabine Rubin. J'ai du mal à percevoir la réalité, car elle peut être différente en fonction du lieu et des objectifs. Toutefois, être affecté d'office à un établissement scolaire vous aiderait-il ?

M. Gianni Fourez. Cela aiderait à pallier les besoins, que nous pourrions apprécier directement sur place.

Mme Jennyfer Leclerc. On se sentirait peut-être un peu moins précarisés.

M. Gianni Fourez. Donner un peu plus de pouvoir aux personnes concernées dans l'école ou au directeur permettrait de répondre plus rapidement aux urgences qu'en étant affecté au mois d'octobre, si un élève a besoin de quelqu'un pour la rentrée. De plus, en restant trois ans dans la même école, le directeur nous connaîtrait et il y aurait un suivi d'équipe. Ceux qui affectent dans les postes sont à Rouen et le font au vu d'éléments statistiques mais sans connaître la réalité de l'école. Si c'est fait par le directeur...

Mme Jennyfer Leclerc. ...ou l'enseignant référent du secteur !

M. Gianni Fourez. ... ou l'enseignant référent qui connaît les besoins et les capacités de chacun, le travail d'équipe sera beaucoup plus efficace.

Mme Nathalie Élimas. Cela vous donnerait aussi le sentiment d'appartenir à une équipe...

M. Gianni Fourez. Tout à fait !

Mme Nathalie Élimas. ...et d'avoir, comme vous le disiez, madame, votre mot à dire au moment de l'orientation.

Mme Jennyfer Leclerc. J'ajoute que nous ne sommes pas informés du handicap, compte tenu du secret médical, mais nous sommes tout de même auprès de l'enfant toute la journée. J'ai eu deux fois le cas d'enfants sous traitement lourd dont je n'étais pas informée. Un jour, l'une s'est sentie très mal après un changement de traitement. Comme elle se plaignait beaucoup, on avait fini par ne plus trop l'écouter, mais j'ai vu qu'elle allait mal.

Comme elle était en foyer, il a fallu insister auprès du foyer. Effectivement, le nouveau traitement ne lui convenait pas et avait des répercussions cardiaques. Si je n'avais pas écouté cette enfant, que serait-il arrivé ? Je respecte le secret médical, mais il y a aussi la sécurité de l'enfant. En collège, on ne voit l'infirmière que le matin, et encore : en école primaire, il n'y en a pas. Dépendant du collège, on peut l'appeler en cas d'urgence, mais le temps qu'elle arrive, il vaut mieux appeler les pompiers. C'est une question de sécurité. Officiellement, les enfants sont placés sous la responsabilité de l'établissement, mais moralement, ils sont sous ma responsabilité. Nous devrions avoir un minimum d'information.

Mme la présidente Jacqueline Dubois. Quelle est votre relation en classe avec l'enseignant dans le partage des tâches ?

Mme Jennyfer Leclerc. Cela dépend de l'enseignant. J'ai relevé une différence entre le primaire et le secondaire. On peut être très bien accepté et même accueilli comme une épaulement supplémentaire ; on peut aussi nous demander de ne pas faire de bruit, de rester discret au fond de la classe. Parfois nous intervenons en soutien du maintien de l'ordre ou des difficultés rencontrées par d'autres élèves. Dans les textes, nous sommes censés ne nous occuper que de notre élève, mais la réalité est totalement différente. D'autres professionnels qui ont l'impression d'être épiés ou jugés nous acceptent plus ou moins bien.

Mme Claire Lysiane. En dix ans d'ULIS, j'ai connu cinq enseignantes dont, deux rentrées de suite, des T1, c'est-à-dire des jeunes sortant de formation. Cela a été très dur. Elles sont propulsées dans le milieu scolaire au sein du dispositif ULIS, où elles n'imaginaient pas commencer leur carrière : c'est lourd... J'ai fait un peu de « formation » : j'ai un peu « formé » les enseignants qui arrivaient, ce qui n'était pas du tout mon rôle. J'ai géré les crises des enfants qui, en ULIS, ont besoin de repères, de visages connus. Cela fait six ans que je suis leur pilier, ce qui est très compliqué. La relation avec les enseignants est bonne mais c'est assez particulier quand on met en poste des T1.

M. Sébastien Jumel, rapporteur. Comme local de l'étape et comme rapporteur de la commission d'enquête, je vous remercie sincèrement. Dans la pluralité politique, en tout cas pour l'instant, je tiens à exprimer notre attachement, notre reconnaissance pour le beau et difficile métier que vous exercez. Nous considérons que c'est un métier à part entière. J'ai entendu le message sur l'absence de reconnaissance qui ne doit pas seulement passer par un discours mais par des dispositions statutaires concrètes de rémunération et de formation. Grâce à cette commission d'enquête, nous espérons bien faire progresser le sujet. Symboliquement, il était important pour nous de vous entendre et d'avoir ce retour de terrain.

Mme la présidente Jacqueline Dubois. Merci pour votre témoignage. Je souhaite que les dispositions du projet de loi pour une école de la confiance permettent une vraie évolution pour vous – je serai très vigilante – et que la commission d'enquête pourra renforcer et faire évoluer positivement votre profession.

Mme Jennyfer Leclerc. Merci de nous avoir reçues. Merci, monsieur Jumel, de nous avoir accompagnées depuis le début. Vous n'avez rien lâché, vous avez toujours été à nos côtés depuis le début du combat.

Mme Claire Lysiane. Merci à vous. Merci aussi pour les élèves car nous entendre, c'est aussi entendre la voix des élèves et des familles.

Mme Jennyfer Leclerc. Et la détresse des familles !

L'audition s'achève à quatorze heures trente-cinq.

Membres présents ou excusés

**Commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université
de la République, quatorze ans après la loi du 11 février 2005**

Réunion du lundi 6 mai 2019 à 13 heures 45

Présents. – Mme Jacqueline Dubois, Mme Nathalie Élimas, M. Sébastien Jumel,
Mme Sabine Rubin

Excusés. – Mme Monique Iborra, Mme Catherine Osson, Mme Sylvie Tolmon